

Tarifs, application du quotient familial et du taux de participation (DCM du 30/05/2016)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles (taux de participation) est mise en place.

NB. Le tarif maximal sera appliqué automatiquement si les données pour le calcul du quotient familial ne sont pas fournies

Les prestations peuvent être réglées :

- en espèces, par chèque ou par carte bancaire avec un montant minimum de 15 euros.
- par chèque ANCV à montant prédéfini.

Les déductions suivantes sont prises en compte :

- ⇒ Bons de vacances C.A.F., aides des comités d'entreprises ...
- ⇒ Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides ou déductions, inscription impérative au secrétariat du S.P.E (inscription en ligne impossible).

Afin de répondre aux obligations réglementaires concernant les qualifications du personnel encadrant les enfants et pour assurer de bonnes conditions d'accueil, les modalités d'inscription sont à respecter strictement.

S.P.E.

Service Périscolaire & Extrascolaire

Maison des Sœurs
7 rue Henri de Bonnegarde
B.P 30240
57280 MAIZIERES-LES-METZ

Tél : 03 87 80 11 76

Courriel : periscolaire@maizieres-les-metz.fr
www.ville-maizieres-les-metz.fr

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

La caisse d'allocations familiales soutient la ville de Maizières-lès-Metz par le biais du contrat "enfance et jeunesse".



IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique.

Maizières
lès-Metz

Accueil de loisirs Automne 2022

L'accueil de loisirs propose aux enfants de multiples activités, déclinées en fonction du thème de la journée. Elles peuvent être d'expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant), manuelles, artistiques, sportives, de la cuisine, des jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur ... Toutes ces activités respectent le rythme des enfants et favorisent leur choix.



Elles seront mises en place en fonction des consignes et impératifs sanitaires. Elles pourront être modifiées, adaptées ou annulées selon l'évolution de la situation.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 4 à 12 ans
(dès 3 ans pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire)



INSCRIPTIONS DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES DU 19 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2022

1^{ère} période d'inscriptions (du 19 au 23/09) réservée aux Maiziérois, aux enfants fréquentant les activités périscolaires et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz dans la limite des places disponibles

2^{ème} période d'inscriptions (du 26 au 30/09) ouverte à tous dans la limite des places disponibles

Programme

90 places disponibles

Inscriptions à la journée
MLM de 16€ à 18€

"L'automne" du 24 au 28 Octobre

Avec ses couleurs, et cette ambiance si particulière, l'automne nous offre une saison inspirante pour tout le monde. Arbres, champignons, animaux, pluie, pommes, glands, noix, ... Les activités sont très nombreuses et l'imagination de nos enfants débordante.

Cette semaine sera l'occasion de cultiver, récolter et goûter des champignons, mais aussi de partir à la découverte de la magie de l'automne, avec un jeu de piste.

Lundi : Découverte des champignons

Mardi : Souvenirs d'automne

Mercredi : Couleurs d'arrière saison

Jeudi : Jeu de piste avec Mira Belle

Vendredi : La pomme dans tous ses états



"Jouons à se faire peur" du 02 au 04 Novembre

Pour cette semaine, plongeons-nous dans l'univers des fantômes, squelettes, sorcières, citrouilles, monstres en tout genre, qui viendront envahir le centre.

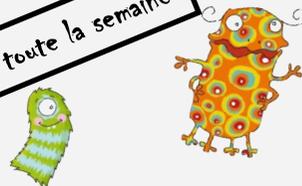
Cauchemars en cuisine avec des goûters revisités (délice de rêve), des histoires à dormir debout (mais tu peux t'asseoir), des activités et des jeux effrayants (mais pas trop),...des ingrédients top secrets pour s'amuser!

Mercredi : Cuisine effrayante

Jeudi : Des histoires à dormir debout

Vendredi Jeux épouvantables

Tu peux venir déguisé toute la semaine



Modalités pratiques

Les activités se dérouleront :

- à l'espace périscolaire de LATTRE – rue de LATTRE – pour les enfants scolarisés en maternelle,
- à la maison du parc DANY-MATHIEU – 16, rue du 4 septembre – pour les enfants scolarisés en primaire ou au collège.

Ils seront amenés à être renforcés avec d'autres bâtiments afin de respecter les consignes sanitaires et permettre un plus grand nombre de places disponibles.

Les activités sont mises en place de 9h00 à 17h00. Le repas de midi est pris sur place.

Un goûter est proposé à 10h00 et à 16h00.

Accueil des enfants de 7h45 à 9h00 (au plus tard). Départ des enfants de 17h00 à 18h00.

Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Ils sont des lieux de convivialité et de socialisation.



Suivez les activités de l'accueil de loisirs sur le blog :

<https://loupiotsduperi.blogspot.com>

Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

